



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 27 mai 2019

Groupe de travail MAEE-ONG
Luxembourg, le 29 mars 2019
Compte Rendu

1. Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel TONNAR, Directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme Marie-Anne MARX, Directeur adjoint de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme Erna KORNELIS, Service ONG
- Mme Sarah ANJO, Service ONG
- Mme Laura VALLI, Service ONG
- M. Daniel MANZONI, Stagiaire

Pour les ONG :

- M. Armand DREWS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. François-Xavier DUPRET, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Frédéric HAUPERT, Care in Luxembourg
- M. Christian HUVELLE, Croix-Rouge Luxembourg
- M. Michael FEIT, Fondation Caritas Luxembourg
- M. Richard GRAF, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Christophe HEBTING, Médecins sans frontières
- Mme Rebecca FELTEN, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg (stagiaire)

Excusés :

- M. Paul DELAUNOIS, Médecins sans frontières
- Mme Marianne KRAUS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg

2. Détail

2.1) Approbation de l'ordre du jour

A la demande d'un membre du Cercle, est ajouté à l'ordre du jour sous divers:

- Résiliation du bail de la Maison des ONGD du Cercle dans la rue St. Ulric

L'ordre du jour est adopté.

2.2) Prévention et lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : follow up

Le ministère donne un retour sur l'avancement des travaux au niveau de l'OCDE : le texte fut entretemps adopté avec un nouveau calendrier et servira comme ligne directrice des travaux en cours au niveau du ministère et du Cercle. A cet effet, le texte fut partagé avec le Cercle.

Concernant la charte à laquelle pourront adhérer les ONG nationales et sur laquelle les travaux sont en cours au niveau du Cercle, le ministère insiste sur l'importance de s'accorder des délais. Il importerait d'avoir une version définitive avant les vacances d'été pour tous les partenaires. Le Cercle fait un point de situation sur l'avancement des travaux, avec notamment une réunion prévue fin avril. Une version définitive serait prête avant la trêve estivale. Le ministère se félicite que le calendrier des travaux du Cercle et du MAEE sont ainsi convergents, et rappelle que l'adhésion à la charte par une ONG qui soumettra à l'avenir un projet pour un cofinancement par le MAEE sera à l'avenir une des conditions nécessaires pour l'obtention d'un subside.

Dans ce contexte, une ONGD pose la question d'une démarcation entre les ONGD internationales et nationales, sachant que certaines ONGD internationales ont déjà des règles en place. Le ministère affirme que la charte sera rédigée afin que tous les partenaires – nationaux et internationaux – puissent adhérer aux conditions minimum.

Quant à la question, si les ONGD internationales auront un choix entre l'adhésion aux codes de conduite déjà existants ou la charte, le ministère répond qu'il appartiendra aux ONGD de mettre en conformité leurs procédures internes, le cas échéant.

Un membre d'une ONGD s'enquiert sur la possibilité que le MAEE mette à disposition les services d'un avocat pour vérifier la conformité de la charte avec les dispositions de la législation nationale en vigueur, par exemple en matière de droit de travail. La Direction de la coopération estime qu'il importera de se concentrer sur la thématique de la prévention de manière générale, sans pour autant de rester trop vague et conseille aux spécialistes des ONGD en la matière de se concerter davantage dans le forum qui est le GT mis en place par le Cercle pour limiter l'étendue du texte afin qu'il ne se heurte pas aux dispositions du droit de travail national/international. La charte se limiterait à l'exploitation et aux harcèlements sexuels, sujet déjà assez complexe, et ne viserait pas également les harcèlements moraux et les abus de drogues.

2.3) 1^{er} appel à propositions 2019 (cofinancements)

Le ministère informe que 15 dossiers ont été retenus, qu'un dossier sera analysé davantage et qu'un dossier serait définitivement éliminé. La part du ministère s'élèvera à 1,8 millions d'euros.

Dans ce contexte, le ministère annonce que sur les 1.8 millions d'euros non appelés en janvier 2019, il resterait 700.000 euros non appelés par les ONGD, malgré de nombreux rappels émanant du MAEE. Ce montant retombera à la Trésorerie au cas où il ne sera pas appelé. En effet, conformément aux conditions générales, le rapport annuel doit être soumis dans les délais prescrits et au plus tard lors de la sollicitation de la tranche annuelle. Ceci semble poser un problème pour certaines ONG, ayant du mal à faire appliquer cette condition par leurs partenaires. Le ministère annonce être contraint d'appliquer plus strictement les conditions générales, pouvant aller jusqu'à un écartement des ONGD concernées à des futurs appels à proposition, vu le fait que les fonds non appelés devront être déduits de l'enveloppe à disposition des appels à propositions.

Le Cercle s'enquiert d'après les noms des ONGD concernées et offre de les contacter. Le ministère déclare ne pas vouloir procéder à du « naming and shaming », et suggère que le Cercle envoie plutôt une circulaire à ses membres afin d'informer sur les implications du non-appel. Le Cercle salue cette proposition et partagera le projet de la prochaine communication au « WAL » avec les Services du MAEE avant sa distribution.

2.4) Assises 2019

Le ministère annonce souhaiter procéder à une consultation trilatérale entre le MAEE, le Cercle et LuxDev au sujet d'un nouvel format pour les Assises 2019, qui auront lieu en décembre 2019. A cet effet, un ou deux ateliers d'échange seront organisés avant et/ou après la trêve estivale. La date du 17 mai fut lancée comme possibilité, quant à laquelle le Cercle des ONGD exprima ses réserves, en fonction de sa proximité aux élections européennes. Une date au mois de juin leur semblera plus favorable.

[Au moment de la rédaction de ce compte-rendu, la date du 17 mai fut écartée.]

2.5) Frais administratifs – modalités de remboursement des frais administratifs pour l'exercice 2018

Le ministère informe que 2019 sera la première année pour laquelle le nouveau système des AC avec différents taux (80%-60%) aura une incidence pour l'appel de remboursement des frais administratifs sur l'année budgétaire écoulée. Il voit la nécessité d'une preuve du transfert des fonds en concordance avec le cadre logique proposé au moment de la signature de l'AC. Deux changements sont présentés aux ONGD: La page 5 du guide à l'attention des réviseurs d'entreprises est modifiée. Le réviseur devra certifier l'exactitude du tableau de reporting adapté par apposition d'une signature avec cachet.

Pendant que la révision du texte du guide à l'attention des ONGD et des réviseurs d'entreprises en matière de remboursement des frais administratifs ne rencontra pas d'opposition formelle, une ONG exprima que le mode de calcul du budget de référence lui serait énigmatique. Un autre membre d'une ONG se soucia de problèmes éventuels pour le réviseur lors de la clôture annuelle, puisque les dernières tranches seraient souvent versées qu'après le 1^{er} janvier de l'année suivante en question. Un membre du Cercle soulève l'option si un recalcul à la fin du projet pourrait être une option envisageable pour le MAEE.

Le MAEE, face au constat qu'il existe un besoin de clarification quant à la méthode de calcul des frais administratifs, proposa la tenue d'une réunion d'échange informel au sujet des frais administratifs avec le Service financier de la Direction de la Coopération au développement, dans l'optique de mener un échange sur les contraintes des ONG d'un côté, et celles que leur impose la législation en vigueur du côté du MAEE. Le MAEE reviendra vers le Cercle avec des propositions de dates.

2.6) Divers

▪ **Modification du calendrier des réunions du GT MAEE-ONG**

L'ensemble des parties réunies prend acte du report de la réunion du GT MAEE-ONG, initialement prévue pour le 31 mai, au 7 juin 2019.

Concernant la réunion initialement planifiée pour le 1^{er} juillet, le ministère avait proposé la date du 5 juillet. Le Cercle rappelle que cette date serait compromise par le pique-nique annuel du Cercle. Le ministère propose alors la date du 4 juillet (à 14:30), option qui fut retenue et rappelle le découplément exceptionnel du GT MAEE-ONG et du CID qui sera maintenu pour le 5 juillet.

Les autres dates du GT MAEE-ONG 2019 restent fixées au 4 octobre et au 6 décembre.

▪ **Présentation de la nouvelle responsable SENS/EDD**

Le ministère présente Madame Laura Valli, nouvelle recrue de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, en charge de la communication et des dossiers ONG en matière de sensibilisation et d'éducation au développement.

Le ministère relate également quelques chiffres-clé de l'appel à propositions SENS 2019 : Contre 10 projets en 2018, 13 projets furent soumis pour 2019, qui ont tous été acceptés. Parmi ces derniers, quatre furent présentés par des ONGD « nouvelles », c'est-à-dire qui n'avaient pas soumis des projets pendant plusieurs années. L'enveloppe de la partie MAEE pour l'ensemble des projets acceptés s'élève à 455.000 euros, ce qui équivaut à une hausse de 32% par rapport à 2018. Le ministère, se félicitant de la qualité généralement élevée des projets soumis, demande au Cercle de sensibiliser ses membres davantage à la différence entre les frais administratifs et les frais éligibles à un subside lié à un projet de sensibilisation.

▪ **Évaluations – Évaluation du Cercle des ONGD ainsi que de 4 ONGD**

Le ministère informe que la société Artemis a été retenue comme évaluateur pour l'évaluation du Cercle, qui se déroulera entre début/mi-mai et fin septembre, et des interviews seraient prévues avec les membres du Cercle.

La société SouthResearch mènerait actuellement une évaluation de quatre ONGD nationales.

▪ **AG du Cercle des ONGD – feedback**

La parole est donnée au Cercle, qui présente les résultats de son assemblée générale:

- Tous les rapports d'activité auraient été acceptés en unanimité.
- Il y aurait un nouveau membre au le conseil d'administration, en l'occurrence M. Michael Feit présent à la réunion, le CA aura dès lors 10 membres. Sachant qu'il y aurait 15 places disponibles en total, le Cercle explique avoir envoyé un appel à candidatures aux organisations membres avant l'AG.

6 nouvelles ONGD ont été acceptées en tant que membres du Cercle – ce dernier fera parvenir une liste de ces nouveaux membres au MAEE en temps utile.

Le MAEE félicite le Cercle pour ces nouvelles qui seraient de bonne augure pour la bonne continuation des relations entre le MAEE et le Cercle.

▪ Réunion au Cercle avec les ONGD sur le Cabo Verde

Le Cercle informe d'une réunion d'échange entre les ONGD nationales actives au Cap-Vert, destinée à la création de synergies à l'échange de contacts et de bonnes pratiques. Toutes ces ONGD rencontreraient actuellement des problèmes similaires avec leurs partenaires respectifs. Il y aurait une deuxième réunion au mois de septembre.

Le ministère salue vivement cette dynamique et offre son appui ou celui de LuxDev en cas d'utilité, ce qui est salué par le Cercle, qui réaffirme le souhait des ONGD de rencontrer le MAEE et LuxDev. Un membre du Cercle informe de sa visite récente à LuxDev dans l'optique d'explorer les possibilités de synergies et de rencontres similaires auxquelles un membre de LuxDev pourrait s'associer.

▪ Bail de la maison des ONGD du Cercle dans la rue St. Ulric

Le Cercle informe le ministère que l'ordre des avocats vient de dénoncer le bail des locaux que le Cercle occupe depuis mai 2017. Le Cercle rappelle que des fonds importants ont été investis (contribution du MAEE : 86'000 €), ce qui n'aurait pas été fait s'il s'était avéré qu'il n'y serait resté que deux années.

Les ONGD sollicitent une rencontre entre les partis avec l'appui du MAEE afin d'obtenir une prolongation. Le Directeur de la coopération compte en discuter avec Madame la Ministre. Le Cercle informe explorer des options avec la Ville de Luxembourg et qu'une dizaine d'ONGD se sont prononcées positivement à joindre une maison commune avec le Cercle. Des réflexions alternatives en vue d'une intégration du CITIM (mandat de l'ASTM) seraient également menées, sachant que l'ASTM ne connaissait pas encore le sort de ses locaux, situés dans un bâtiment récemment vendu (situation au 29.03.2019).

▪ Discussion

Une ONGD informe que deux de ses collaborateurs à Diffa au Niger auraient reçu des menaces d'enlèvements. Une personne des quatre enlevées précédemment aurait entretemps été libérée. Le représentant de l'ONGD en question exprime son souhait de mener un échange LuxDev/Coopération/Cercle notamment concernant le Mali, le Niger et le Burkina en marge de la conférence diplomatique. Les représentants des autres ONG et le Cercle signalèrent leur intérêt d'y joindre les ONGD.

Le ministère informe que le programme de la conférence diplomatique n'est pas encore fixé, mais que cette demande serait étudiée.

En ce qui concernerait des formations de sécurité, le Cercle explique ne pas avoir trouvé de formateur dont l'honoraire fut dans les limites de l'acceptable. Le ministère rappela aux ONGD le besoin d'adapter leurs comportements en relation à la situation sécuritaire au terrain et de se concerter entre ONGD afin de réduire les coûts des formations sécuritaires, proposition qui fut retenue de manière constructive lors de la réunion. Le ministère informe les représentants présents du recrutement par LuxDev d'un nouveau

responsable de sécurité et qu'il compte également contacter l'Armée afin de créer des synergies et d'acquérir une certaine expérience.

Marie-Anne Marx / Erna Kornelis / Sarah Anjo / Daniel Manzoni
Personne de contact : Sarah Anjo (247-82440)